

L'Europe de la solidarité et de la citoyenneté

Le Corps Européen de Solidarité

L'objectif général du Corps européen de solidarité est de renforcer l'engagement des jeunes et des organisations dans des activités de solidarité accessibles et de qualité, principalement le volontariat, afin de renforcer la cohésion, la solidarité, la démocratie, l'identité européenne et la citoyenneté active dans l'Union et au-delà, en relevant les défis sociétaux et humanitaires sur le terrain, avec un accent particulier sur la promotion du développement durable, de l'inclusion sociale et de l'égalité des chances. **L'objectif spécifique** du programme est de fournir aux jeunes, y compris aux jeunes moins favorisés, des possibilités facilement accessibles de s'engager dans des activités de solidarité qui induisent des changements sociétaux positifs dans l'Union et au-delà, tout en améliorant et en validant correctement leurs compétences, ainsi qu'en facilitant leur engagement continu en tant que citoyens actifs.

Les projets mis en œuvre dans le cadre du programme du CES bénéficient d'un soutien financier de la Commission européenne, sous la forme de :

- Frais de voyage international. Le montant est fixé dans une limite établie par le programme, en fonction de la distance entre la ville de départ et la ville d'arrivée.
- Une petite contribution versée aux organisations pour soutenir la gestion des activités
- Un soutien organisationnel pour couvrir tous les frais liés à la mise en œuvre de l'activité et au séjour du volontaire, tels que l'hébergement, la nourriture, le transport local
- Argent de poche, une petite indemnité journalière pour le volontaire
- Un soutien linguistique pour étudier la langue du pays d'accueil.
- Couverture d'assurance
- Des frais exceptionnels peuvent également être couverts, tels que les vaccins, les visas, les dépenses nécessaires pour apporter un soutien spécifique aux jeunes défavorisés...

En outre, les participants ont le droit de recevoir un Youthpass, c'est-à-dire un certificat attestant de leur participation et des compétences qu'ils ont développées grâce à celle-ci.

Les actions incluses dans le programme du Corps européen de solidarité: Deux actions principales peuvent être mises en œuvre dans le cadre de ce programme : le volontariat individuel et le volontariat de groupe.

Le volontariat individuel: est une activité de solidarité d'une durée de 2 semaines à 12 mois. Ce type d'activité offre aux jeunes la possibilité de contribuer au travail quotidien des organisations dans le cadre d'activités de solidarité, au bénéfice final des communautés au sein desquelles ces activités sont menées.

Les activités de volontariat individuel peuvent être transfrontalières (dans un pays différent du pays de résidence du participant) ou nationales (dans le même pays que le pays de résidence du participant).

Le CES pour les groupes: Il existe deux possibilités de participer à des projets du Corps européen de solidarité en groupe.

Les équipes de volontaires: il s'agit d'activités de solidarité de groupe entre 10 et 40 participants. Ces projets sont censés apporter une réelle valeur ajoutée dans le domaine de la solidarité, même s'ils se déroulent sur



une courte période. Il peut s'agir de la restauration d'un patrimoine culturel endommagé par une catastrophe naturelle ou d'origine humaine, de la protection d'espèces menacées, d'activités socio-animatives dans un centre de jeunes ou dans un camp de réfugiés.

Bon à savoir: pour ces projets, des visites préparatoires peuvent être financées afin de soutenir la participation des jeunes ayant moins d'opportunités.

Équipes de volontaires dans les zones hautement prioritaires: Il s'agit d'une action spécifique qui a été incluse dans le programme pour mettre en œuvre des activités menées par des volontaires afin d'exprimer leur solidarité au sein de groupes qui s'attaquent à des défis européens communs dans des domaines politiques qui sont définis chaque année au niveau de l'UE. Dans ce cas, les projets doivent réunir des groupes d'au moins 5 participants, qui doivent être internationaux (y compris des participants d'au moins deux pays différents). Les activités doivent durer entre 2 semaines et 2 mois. La solidarité est au cœur de cette action et le programme peut apporter une valeur ajoutée significative, par exemple en contribuant à la fourniture de secours et d'assistance aux personnes dont la vie, les moyens de subsistance et les communautés ont été bouleversés par des catastrophes naturelles ou causées par l'homme, y compris les conflits armés.

Dans les équipes de volontaires, les volontaires du Corps européen de solidarité accomplissent des tâches pour un projet sur une courte période. Comme il s'agit d'une activité de groupe, cela peut contribuer à encourager les jeunes qui ne se sentent peut-être pas prêts à s'engager individuellement dans une expérience de volontariat. Un projet devrait en principe viser à organiser des équipes de volontaires pour au moins 40 participants ou plus. Les jeunes expriment leur volonté de participer au Corps européen de solidarité en s'inscrivant sur le **Portail du Corps européen de solidarité**. Aucune condition de diplôme ou de langue étrangère n'est exigée. La motivation est l'élément clé!

Comment les organisations peuvent-elles participer au programme?

Pour pouvoir participer à des projets de volontariat individuels ou collectifs, les organisations doivent détenir un label de qualité (QL), c'est-à-dire un certificat délivré à l'issue du processus d'accréditation mené par les agences nationales du programme (ou par Salto dans le cas d'organisations établies dans des pays qui ne sont pas associés au programme).

Le QL certifie qu'une organisation peut et va mener des activités de solidarité de haute qualité conformément aux principes, aux objectifs et aux normes de qualité du Corps européen de solidarité. Les organismes éligibles sont les associations, les organisations non gouvernementales (ONG), les autorités locales et régionales, les organismes ou institutions publics à but non lucratif, les entités privées à but lucratif.

Plus d'informations :

Des informations supplémentaires peuvent être trouvées sur notre site www.youthspeaces.eu, sous la section Erasmus +, ou sur le Youth Portal https://youth.europa.eu/home_fr ou en s'adressant à l'agence nationale chargée d'Erasmus+ pour la jeunesse : <https://agence.erasmusplus.fr>.

